



Profession ÉDUCATION

N° 268 | Avril-mai 2019 | 2,50 €

LA MÉRITOCRATIE EN QUESTION

*L'égalité des chances
n'est pas toute la justice*
par François Dubet

Invité du mois
Pierre Vermeren

3 ÉDITO

Militant-e syndical-e : pas seulement sur son lieu de travail

Le syndicalisme Cfdt ne s'arrête pas à la porte des entreprises, services et établissements...

4 ACTUALITÉ

Le 9 mai, mobilisation de la dernière chance ?

La mobilisation est plus que jamais nécessaire pour éclaircir l'horizon de la fonction publique...



Loi sur la programmation de la recherche

La Cfdt est en ordre de marche en prévision de la loi que le Gouvernement ambitionne de présenter début 2020.

Pour une école de la confiance

La loi, élaborée dans la précipitation, suscite de nombreuses inquiétudes au Sgen-Cfdt...

7 DOSSIER



La méritocratie en question

Qu'est-ce qu'une école juste ? Comment assurer une justice sociale telle qu'elle permette à toutes et tous de se réaliser pleinement ? Comment dépasser les définitions les plus étriquées de la réussite scolaire ?

15 ÉLECTIONS

Élections du 13 juin 2019

Quels sont les enjeux des élections du Cneser ? À quoi sert-il ?

16 INFO PRO

La pluri' dans l'enseignement agricole

Depuis plus de trente ans, les enseignants des lycées agricoles pratiquent la co-intervention. Concrètement, c'est quoi ?

17 SOCIÉTÉ

Élections européennes

À l'occasion des prochaines élections de mai, qui s'annoncent à risque populiste, la Cfdt réaffirme ses principes, notamment par le truchement du Pacte du pouvoir de vivre.

18 INVITÉ DU MOIS

Pierre Vermeren

Interview de l'historien, spécialiste du Maghreb, sur la situation algérienne.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION :** Gisèle Bauland, Vincent Bernaud, Annie Catelas, Jean-Pierre Colonna, Véronique Dufrenoy, Françoise Lambert, Jean-François Le Clanche, Franck Loureiro, Catherine Nave-Bekhti, Sylvie Perron, Pierre-Marie Rochard, Sophie Santraud, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne - Liévin. **N° CPPAP :** 1020S07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **Publicité :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** michaelcanada / Pixabay.





Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale

ÉDITO

Militant-e syndical-e : pas seulement sur son lieu de travail

LE SYNDICALISME CFDT ne s'arrête pas à la porte des entreprises, services et établissements. La CFDT, devenue premier syndicat de France dans le privé et le public, assume son rôle de défenseuse des intérêts matériels et moraux des travailleuses et travailleurs, et de contributrice à l'intérêt général.

Elle a ainsi invité 18 partenaires syndicaux et associatifs à construire un pacte pour le pouvoir de vivre. 66 propositions ont été rendues publiques le 5 mars 2019 ¹. Il faut dire que les partenariats sont réguliers entre la CFDT et ses structures et ces associations. Citons le travail mené par l'union régionale interprofessionnelle d'Ile-de-France et France Terre d'Asile sur l'accueil des migrant-e-s, ou celui mené par le Sgen-CFDT et ATD-Quart-Monde sur l'orientation vers les structures d'enseignement adapté.

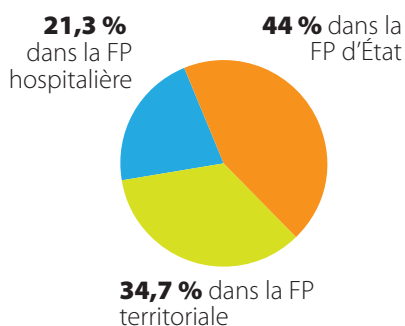
C'est dans une même perspective que la CFDT participe aux enjeux européens. Laurent Berger est candidat à la présidence de la confédération européenne des syndicats (CES) d'où il entend promouvoir les propositions de la CES, notamment auprès de la Commission européenne invitée à prendre des directives pour enfin développer les droits sociaux. La CFDT s'implique aussi, libre et engagée, dans les débats en vue des élections européennes du 26 mai 2019. Votons pour éviter que le Parlement européen ne s'emplisse de député-e-s souverainistes, mais pour qu'il porte haut l'idéal d'une Union européenne plus solidaire, sociale et écologique !

Avril 2019

¹ Voir https://huit.re/pouvoir_de_vivre

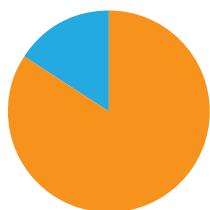
Emplois dans la fonction publique : les chiffres clés...

5,451 millions de personnes (dont 940 200 contractuels) travaillent dans les trois versants de la fonction publique, en France, au 31 décembre 2015.



Dans l'enseignement scolaire, en 2017...

174 400 non-titulaires



Dans l'enseignement supérieur et la recherche...

Le pourcentage d'enseignant·e·s non-permanent·e·s parmi les enseignant·e·s reste stable entre 2012 et 2016, autour de **30,6 %**. Le poids des effectifs titulaires et contractuels Biatss reste lui aussi stable, en moyenne, et respectivement, de **60,1 %** et de **39,9 %**.

Agents de la fonction publique

Le 9 mai, mobilisation de la dernière chance ?

Par Franck Loureiro

Le projet de loi « transformation de la fonction publique » donne la possibilité aux employeurs publics d'avoir recours plus facilement aux contractuels sans toucher aux statuts actuels des agents titulaires. C'est là toute l'astuce (le machiavélisme ?) de ce projet.

En effet, le principe porté par l'article 3 du statut général de la fonction publique, qui précise qu'un emploi pérenne ne peut être occupé que par un agent titulaire, est maintenu et n'est pas modifié dans sa rédaction. Des droits nouveaux sont même octroyés aux agents titulaires comme la portabilité du compte personnel de formation, la possibilité de recourir, comme dans le privé, à la rupture conventionnelle...

Cependant, le projet généralise les dérogations à ce principe. Il autorise désormais à recruter des agents de catégories A, à proposer un CDI dès la signature du premier contrat... C'est donc bien tout l'équilibre de la fonction publique qui est aujourd'hui menacé.

La CFDT a pesé de tout son poids pour faire évoluer le texte. Plus de 30 de ses 110 amendements ont été retenus par le Gouvernement. Ils permettent de donner des droits nouveaux aux contractuels. Mais le compte n'y est pas ! Aussi la CFDT, avec l'ensemble des organisations syndicales, appelle tous les agents, titulaires et contractuels, à manifester le 9 mai pour peser sur les débats parlementaires. Sans une mobilisation massive des agents, l'avenir de la fonction publique sera bien sombre.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2v7Ss4>





IRA Perte d'attractivité

Les postes du ministère de l'Éducation nationale n'attirent plus les futurs attachés des instituts régionaux d'administration (IRA) ! On relève ainsi 10 % de perte entre les propositions aux écoles et l'affectation à la rentrée et 25 % de mobilité vers d'autres ministères et FP durant les cinq premières années.

En réponse, le Sgen-CFDT propose un régime indemnitaire revalorisé sur le taux moyen de tous les ministères, une réflexion sur la pertinence de postes de gestion en établissement très rural et de petites catégories, un parcours sécurisé lors du déroulement de carrière (promotion en attaché principal), un accueil personnalisé à la prise de fonction (accompagnement et tutorat). • V. D.



Retrouvez
toute l'actualité
sur notre site
www.sgen-cfdt.fr



Loi sur la programmation de la recherche

La CFDT en ordre de marche !

Par Franck Loureiro

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé le 1^{er} février 2019 la mise en place de groupes de travail dont la mission est de préparer les éléments qui permettront au Gouvernement de construire une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Cette loi sera présentée au Parlement début 2020, pour une entrée en application début 2021.

Le Sgen-CFDT se félicite que sa revendication d'une loi de programmation soit entendue, car la recherche française a besoin de moyens. Elle est en effet un élément clé du développement économique et social. Elle doit aussi permettre d'apporter des réponses aux questions que soulève l'impératif de transition écologique. Le sujet est d'autant plus crucial dans le cadre du pacte social et écologique proposé par la CFDT et 18 organisations, lequel rappelle qu'il n'y a pas d'un côté la question de la fin du monde et de l'autre celle de la fin de mois. Les enjeux de la loi dépassent donc le cadre du seul Sgen-CFDT. La recherche portée par les établissements publics à caractère industriel et commercial (Épic) est aussi concernée. Parce qu'ils ne relèvent pas du champ de syndicalisation du Sgen, c'est donc avec l'ensemble des fédérations CFDT concernées (FCE, FGTE, FGA, FGMM...) que le Sgen, avec l'appui de la confédération, s'engagera dans les discussions.

Pour le Sgen-CFDT, la question de l'emploi scientifique titulaire devra être au cœur des négociations à venir. Il ne peut pas y avoir de recherche publique sans chercheurs compétents, formés, exerçant leur mission dans un cadre stable et pérenne, loin des pressions d'où qu'elles viennent.

Pour en savoir plus :
<https://bit.ly/2UjBQR4> et <https://bit.ly/2Gpd1zO>

En bref

Formation initiale des professeurs de lycée professionnel (PLP)

Le ministère a décidé d'ouvrir le dossier de la formation initiale des professeurs de lycées professionnels.

Rappelons d'emblée que, selon que les spécialités relèvent des enseignements généraux ou des enseignements professionnels, les problématiques divergent.

En ce qui concerne l'enseignement général, la question est celle de la bi-disciplinarité et du haut niveau de maîtrise à atteindre dans chaque discipline.

Quant à l'enseignement professionnel, la question est de savoir comment accueillir des professionnels dès lors qu'en l'absence de master, ceux-ci doivent justifier de cinq à sept années de pratiques professionnelles ou d'enseignement. Il faut aussi déterminer comment on organise les lieux d'accueil en Espé... • V. B.

Assises de la formation continue des enseignants

Les 14 et 15 mars derniers, ces assises ont été l'occasion d'inscrire la formation continue dans une logique horizontale, autour des principes de co-construction, de collaboration, de besoins, de développement professionnel et de valorisation, qui tous rejoignent les préoccupations du Sgen-CFDT.

Dans son intervention, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé des moyens supplémentaires et un plan pluriannuel définissant, sur une période de trois à cinq ans, les priorités stratégiques du ministère et la ventilation de l'effort de formation entre l'information institutionnelle, la formation continue métier et la formation destinée à l'évolution professionnelle.

Ces premières annonces encourageantes devront maintenant se concrétiser lors des réunions de l'agenda social prévues sur le sujet en mai et juin. • A. T

Voir le dossier consacré aux Assises sur Eduscol : <https://bit.ly/2uBy0Zg>

En bref

Le parcours de santé

Malgré les visites médicales obligatoires, ce parcours peine à se mettre en place du fait de la pénurie en personnels de santé scolaire. Un amendement au projet de loi « Pour une école de la confiance » vise ainsi à créer une équipe pluriprofessionnelle garantissant la mise en œuvre et le suivi de ce parcours. Assistants sociaux, infirmiers, psychologues, médecins, conseillers principaux d'éducation (CPE), enseignants – dont enseignants spécialisés et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) –, tous ont une place et un rôle particulier dans le suivi du parcours de santé de l'élève. Pour le Sgen-CFDT, cette équipe pluriprofessionnelle répond à une nécessité d'identifier clairement un pôle santé-social intégré à l'école avec différenciation et complémentarité des responsabilités, des métiers et des expertises. • A. C.

Voie professionnelle

De nouveaux programmes d'enseignements généraux.

Conséquence de l'abaissement des horaires élèves en CAP et bac professionnel, les programmes des enseignements généraux ont été revus... après une concertation au pas de charge, puisque seuls quatre mois se sont écoulés entre la première réunion bilatérale avec le Conseil supérieur des programmes et la publication des textes au *BOEN* spécial du 11 avril 2019. Seuls les programmes de première année de CAP et de seconde pro, qui entrent en application à la rentrée 2019, sont connus à ce jour. Selon le ministère, cette rénovation vise la mise en œuvre de parcours plus personnalisés. Encore aurait-il fallu pour cela une logique plus curriculaire et sortir de la définition de programmes annuels. Certains programmes – citons prévention sécurité environnement – demeurent trop volumineux. La suppression de la dimension sociale en histoire et droit est par ailleurs un choix idéologique condamnable. L'appréciation que le Sgen-CFDT a portée sur ces textes est donc différente selon les disciplines. • V. B.

Pour une école de la confiance

Où en est le projet de loi ?

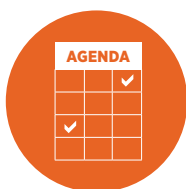
Par Annie Catelas

Instaurer l'obligation d'instruction dès trois ans, telle est la motivation affichée du projet de loi « Pour une école de la confiance » déposé par le ministre Blanquer. Un mantra pourtant contredit au quotidien par un pilotage toujours plus injonctif de l'Éducation nationale...

Une loi élaborée dans la précipitation : dialogue social très bref, articles qui s'enchaînent sans lien évident : droit de réserve, formation et pré-recrutement des enseignants, fin de l'indépendance du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), instruction obligatoire à trois ans, école inclusive, expérimentation, création des établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) et des établissements publics locaux d'enseignement international (Eplei)... Autant de sujets dont les conséquences pour les personnels et les familles ne sont pas clairement anticipées. Les nombreux amendements, objets de controverses, ont dû être précisés par le ministre. Aujourd'hui à l'étude au Sénat, ce projet de loi fait encore l'objet de multiples nouveaux amendements.

La tenue des groupes de travail, dans le cadre de l'agenda social, est le seul moyen de préciser et d'obtenir de nouveaux droits pour les personnels en ce qui concerne la direction d'école, la maternelle ou l'école inclusive.

Voir également <https://bit.ly/2SBnLBO>



10-11 | 10 | 2019

COLLOQUE CLIMAT SCOLAIRE, PAUVRETÉ, MIXITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Attention, le colloque précédemment annoncé comme se tenant les 28 et 29 mars à Toulouse est reporté au mois d'octobre.

<http://sgen.net/formulaires/colloque-toulouse.php>

9 | 05 | 2019

JOURNÉE D'ACTION FONCTION PUBLIQUE

La CFDT appelle l'ensemble des fonctionnaires et contractuels à se mobiliser le jeudi 9 mai pour le respect du statut, la reconnaissance de notre travail et de notre engagement au service de l'intérêt général, la qualité du dialogue social, l'accompagnement, les conditions d'emploi et les rémunérations...

https://huit.re/9_mai

17 | 05 | 2019

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Le ministère de l'Éducation nationale réaffirme son engagement contre les discriminations homophobes et transphobes, notamment au moyen d'une campagne d'affichage à télécharger. Un guide sur la « Prévention de l'homophobie et de la transphobie » est également disponible. <https://huit.re/88mrhz3s>

26 | 05 | 2019

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La France élit ses 79 députés au Parlement européen – 5 de plus qu'à l'occasion de la précédente législature pour cause de Brexit. <https://huit.re/o2fkBmTo>

19 | 06 | 2019

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

L'Irrea propose une réflexion sur le contexte de la réforme, les initiatives locales et le rôle de l'Éducation nationale. <https://huit.re/SQBVF-rF>



DOSSIER

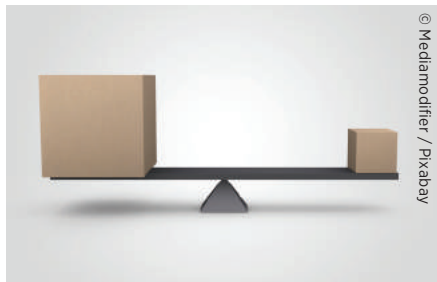
La méritocratie en question

Réalisé par Jean-Pierre Colonna, Françoise Lambert,
Catherine Nave-Bekhti, Alexis Torchet.

Encore très récemment, le ministre de l'Éducation nationale, J.-M. Blanquer, expliquait dans un tweet : « nous avons deux objectifs : élever le niveau général et assurer la justice sociale. Tout peut se discuter qui permette d'aller dans ce sens ».

Chiche, monsieur le ministre, le Sgen-CFDT a des propositions forgées de longue date qui vont dans ce sens, mais il faut d'abord préciser ce qu'est une École juste. Le débat est lancé et ce dossier entend y contribuer...

Interroger la méritocratie pour penser l'égalité



© Mediaindifier / Pixabay

La méritocratie est un principe drapé d'une légitimité incontestée, puisque manifestation supposée de la justice sociale. Mais on peut aussi considérer qu'elle s'apparente à un processus de légitimation des différences sociales. Tout se passe comme si, lorsqu'elles sont le résultat d'un processus considéré comme méritocratique, les inégalités de places devenaient justes.

Cependant, cette légitimité, cette légitimation des distinctions sociales doit être interrogée. Dans quelles conditions socio-économiques, dans quelles structures sociales et dans quelles institutions ce processus méritocratique se déploie-t-il ? Interroger les vertus dont la méritocratie est parée, c'est questionner la légitimité de l'inégalité des places qui en résulte.

Qu'est-ce, au juste, que cette méritocratie ? Est-ce placer tout le monde sur la même ligne de départ et considérer ensuite que les inégalités sont justes ? Mais est-il possible de placer tout le monde sur la même ligne de départ et dans les mêmes conditions pour faire la course ? Existe-t-il un parcours unique pour cette « course » ? et course à quoi finalement ? Y a-t-il un seul modèle de réussite à l'aune duquel étalonner les parcours des uns et des autres ? Qu'est-ce que le modèle méritocratique actuel fait aux élèves et étudiants ? À celles et ceux qui les éduquent, les forment, les accompagnent dans leurs parcours ? À la société tout entière : favorise-t-on la compétition et l'individualisme ou la coopération et l'émancipation ? Considérons-nous que la course est finie à 20 ou 22 ans ou parions-nous aussi sur la formation tout au long de la vie ?

Profession Éducation vous propose d'ouvrir ces questions, avec ce premier dossier, mais aussi avec d'autres à venir sur le travail au lycée, l'école inclusive et la scolarisation des élèves et étudiants étrangers. • C. N.-B.

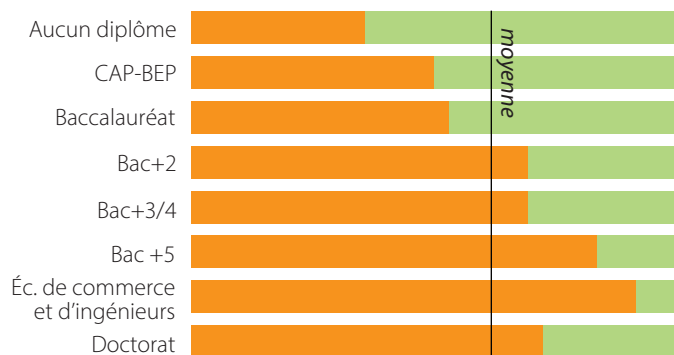
APRÈS UNE PREMIÈRE ANNÉE placée sous le triptyque des comparaisons internationales, de la recherche scientifique et de la tradition scolaire nationale, la politique éducative actuelle se sert de la justice sociale comme boussole. Cela peut s'expliquer par le besoin de recentrer l'action du ministère – et celle du Gouvernement – dans un contexte social difficile. Néanmoins, il faut y voir une réelle conviction qu'on aurait tort de dénigrer.

Pour le ministère, en effet, la justice sociale n'est pas un simple élément de langage mais passe par l'égalité des chances et par la méritocratie scolaire dans sa forme la plus classique. Comme le rappelle Agnès van Zanten, « *Tous les systèmes d'enseignement actuels récompensent le mérite. Mais, en France, la définition du mérite est très exigeante, (...) les élèves étant encouragés à viser l'excellence et évalués à l'aune de cet objectif très ambitieux. Cet idéal d'excellence se combine avec celui d'égalité des chances* », lequel consiste à permettre à chaque élève d'accéder à l'élite au sein d'une compétition scolaire qui s'est

massifiée depuis les années 1990. On retrouve la marque de ces deux idéaux dans les mesures prises par le ministère. L'égalité des chances commence par l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) et est renforcée pour les élèves de milieux défavorisés par le dédoublement des CP et CE1. L'approche très mécaniste des apprentissages – qui non seulement est en contradiction avec une partie de la recherche, mais bien plus étrange encore, avec la logique même d'école inclusive – risque cependant de laisser déjà des élèves sur le carreau. Au-delà de ces années, une compétition scolaire « libre et non faussée » peut s'engager. Dès le primaire, les cycles (qui devaient permettre une progressivité des apprentissages pour chaque élève) sont remplacés par des repères annuels uniformes pour tous et les apprentissages reconcentrés sur quatre jours aux dépens des plus fragiles.

L'assouplissement de la réforme du collège, au nom de l'égalité contre l'égalitarisme, a permis de rétablir les filières (et leur logique ségrégative) au détriment de l'acquisition par tous du socle commun. La réforme du lycée général et technologique affiche l'ambitieux objectif de permettre aux élèves de construire leur parcours. Dans le même

Statut d'emploi des jeunes trois ans après la fin des études (en orange, emploi à durée indéterminée ; en vert, à durée déterminée)



Source : Enquête 2016 auprès de la génération sortie de l'école en 2013, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (<https://bit.ly/2tkj2aV>)



©Incasstudio / Pixabay

temps, elle a renforcé l'enseignement disciplinaire dans sa version traditionnelle en supprimant (enseignements d'exploration, TPE), en marginalisant (accompagnement personnalisé) ou en laissant dans le flou (aide à l'orientation) tous les autres dispositifs. Les modalités du nouveau bac risquent de tendre vers une « évaluationnité » permanente, source de stress et très éloignée des objectifs affichés.

POUR ÉVALUER LE MÉRITE, IL FAUT D'ABORD TENIR COMPTE DU PARCOURS DE CHACUN...

Cette approche concurrentielle se retrouve dans le pilotage des établissements. La dotation des établissements en options ou en spécialités doit se faire en fonction de l'attractivité des lycées et col-

lèges et non de leur profil social. Le principe d'une hiérarchie des établissements est pour ainsi dire naturalisé, l'essentiel pour les pouvoirs publics étant de permettre à chacun d'entre eux de participer à une forme de compétition visant à attirer les élèves.

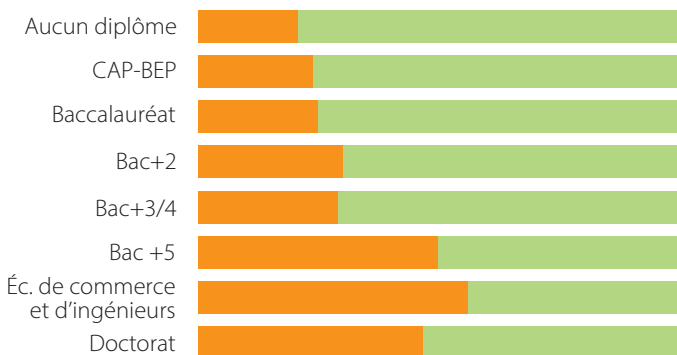
Le maintien voire le confortement des paliers d'orientation de 6^e entre Segpa et collège, de 3^e entre voie pro et voies générale et technologique, et de 2^e entre voie générale et voie technologique sont autant de moments de tri de ceux qui ont « gâché leur chance » de parvenir aux premières places dans la compétition scolaire.

Le système serait juste parce qu'on dote les élèves et les établissements pour garantir l'égalité des chances ? Cette conception de la justice, portée par un personnel politique très majoritairement issu de ce système méritocratique, n'est pas tenable socialement. Une telle logique oublie que les inégalités scolaires, prégnantes dans notre système d'éducation nationale, sont particulièrement corrélées aux inégalités socio-économiques. La lutte contre ce déterminisme social

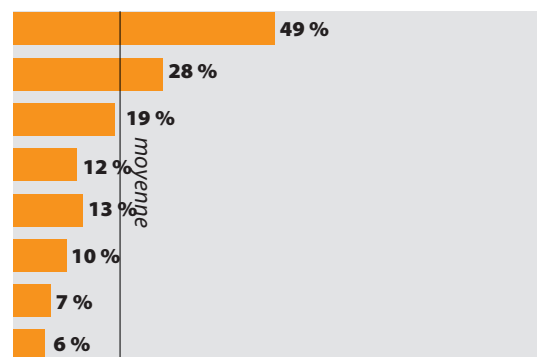
repose, selon le ministère, sur une scolarisation à partir de 3 ans qui existe déjà pour 97 % des enfants et sur le dédoublement des CP/CE1 en Rep+. Une telle logique laisse ensuite intacte une compétition scolaire avec un filet de sécurité pour les perdants du système sous la forme d'une obligation de formation entre 16 et 18 ans². Une telle logique, enfin, a un fort impact sur le travail des enseignants et la reconnaissance de leur métier. Ainsi les professeurs des écoles sont caporalisés parce que, de fait, situés en bas de la hiérarchie scolaire. Ainsi encore, les personnels des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)³, en charge des décrocheurs, attendent toujours une reconnaissance indemnitaire alors que les enseignants de chaire supérieure se sont vus octroyer un échelon spécial dans un délai extrêmement réduit...

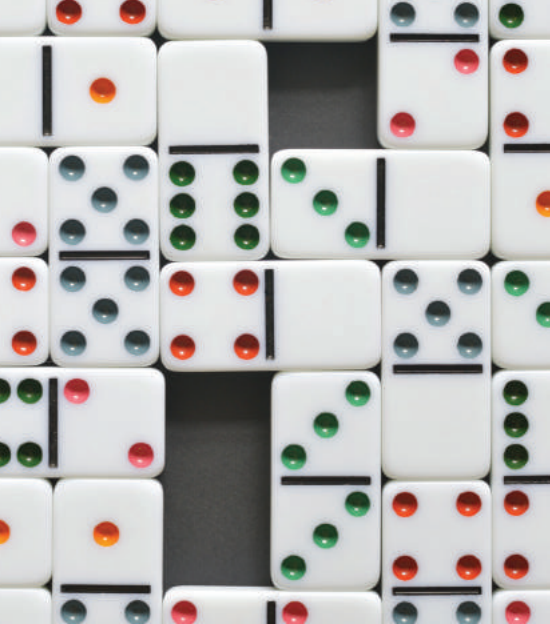
Si la lutte pour la justice sociale passe par une réduction des inégalités sociales, en général il est possible et nécessaire d'agir au sein du système scolaire, à condition de ne pas s'en tenir à l'égalité des chances telle que la dessine la politique éducative actuelle. Pour évaluer le mérite, il faut d'abord tenir compte du parcours de chacun. Plusieurs mesures de la loi ORE s'inscrivent dans cet esprit, en particulier le droit à l'accompagnement en ●●●

Statut du premier emploi en fonction du diplôme (en orange, emploi à durée indéterminée ; en vert, emploi à durée déterminée)



Taux de chômage des jeunes en 2016 trois ans après la fin des études





© padrihan / Pixabay

François Dubet

L'égalité des chances n'est pas toute la justice

UN PRINCIPE INCONTESTABLE

L'ouverture et la massification des systèmes scolaires depuis 50 ans ont été conduites au nom de l'égalité des chances. En France, plus que partout ailleurs, la compétition méritocratique a été principalement confiée à l'école capable (en principe) de traiter tous les élèves de manière égale et de hiérarchiser leur mérite de façon incontestable, si incontestable parfois que nous trouvons normal que le concours décide de la totalité d'une carrière. De ce point de vue, ministres de l'Éducation et syndicalistes en appellent au même principe, quitte à s'opposer sur sa mise en œuvre. Mais le fait qu'un principe de justice paraisse juste, ne signifie pas que toutes les conditions de sa mise en œuvre et que toutes ses conséquences soient justes à leur tour.

LA COMPÉTITION PARFAITE EST IMPROBABLE

Pour que la compétition méritocratique soit parfaitement équitable, il faudrait que les individus n'héritent pas des inégalités sociales déjà là, des divers capitaux culturels et économiques que leurs familles leur transmettent. En toute logique, il faudrait abolir non seulement l'héritage économique, mais aussi tous les héritages culturels transmittant par l'éducation familiale. Il faudrait aussi que les « arbitres » de la compétition soient parfaitement impartiaux, et à l'école, il faudrait interdire aux enseignants d'avoir des enfants afin qu'ils ne soient pas, à la fois, les entraîneurs de leurs enfants et les arbitres de la compétition scolaire. La première difficulté de l'égalité des chances scolaires tient donc à l'impossibilité de neutraliser complètement les effets des inégalités sociales sur les compétences scolaires. Toute la sociologie le répète depuis cinquante ans, mais ceci ne suffit pas à critiquer l'idéal de l'égalité des chances, notamment en France où l'on sait que la reproduction des inégalités sociales par l'école est particulièrement rigoureuse. On peut donc mieux faire à

condition que les groupes qui bénéficient des inégalités scolaires acceptent quelques sacrifices.

QUELLES INÉGALITÉS SONT ACCEPTABLES ?

L'égalité des chances est un principe de justice incontestable, mais elle n'est pas la totalité de la justice scolaire, car elle ne dit rien de l'ampleur des inégalités scolaires elles-mêmes, des écarts entre les meilleurs et les moins bons des élèves. Or de très grands écarts en la matière ne sont pas justes, même si la répartition des élèves était socialement équitable entre le groupe des meilleurs et celui des moins bons élèves. Un système dans lequel les filles et les enfants des classes populaires seraient plus nombreux qu'ils ne le sont dans les grandes écoles serait plus juste. Mais si, au même moment, toutes celles et tous ceux qui n'accèdent pas à ces écoles avaient un niveau très faible et se voyaient offrir des formations inutiles sur le marché du travail, alors ce système serait profondément injuste. Il aurait élargi le recrutement des élites tout en dégradant la condition de la majorité des élèves.

Il faut donc réduire les inégalités entre les positions scolaires et pas seulement accroître l'égalité des chances. En termes scolaires, l'égalité des chances doit donc être compensée par l'objectif de l'égalité des places : la réduction des inégalités hiérarchiques à l'intérieur de l'école elle-même. Plutôt que se battre sur la sélection à l'université tout en acceptant les classes préparatoires, réduisons les inégalités de moyens et d'ambitions entre les universités et les grandes écoles.

En aval de l'école, l'égalité des chances ne dit rien de l'amplitude des inégalités qui découlent d'une compétition méritocratique équitable. Dans la plupart des cas, elle les justifie. Rappelons que les revenus exorbitants des stars du sport ne sont généralement pas contestés tant le mérite des champions est objectif : ils gagnent les matchs, marquent les buts, et chacun peut le voir. Quand les inégalités



premier cycle⁴, qui implique une reconnaissance des personnels engagés dans cette action. Cette « méritocratie pondérée » doit cohabiter avec la mise en œuvre d'autres principes bien identifiés, notamment par Marie Duru-Bellat⁵, comme : une garantie des acquis de base qui ne peuvent se résumer aux fondamentaux car c'est l'acquisition du socle commun qui doit être l'objectif affirmé du système scolaire pour la période allant de l'école primaire à la fin du collège. Cette exigence démocratique et sociale doit s'accompagner d'une reconnaissance du travail en équipe nécessaire ; l'inclusion sociale, qui passe par une mise en œuvre ambitieuse de l'école inclusive. Les déclarations du ministre en la matière sont, nous le répétons, en contradiction avec la remise en cause des cycles et le retour de fait de la semaine de 4 jours. Les « capacités » enfin, qui consistent à donner à chacun, dans le cadre de sa formation initiale, les moyens (connaissances, compétences) de se former tout au long de la vie pour évoluer professionnellement. Il est trop tôt pour dire si la réforme de la voie professionnelle suivra ou non cette logique. • A. T.

¹ *Le Monde*, 30 août 2018.

² Cf. le projet de loi « Pour une école de la confiance ».

³ Sur notre site, cf. « MLDS : le Sgen-CFDT écrit au ministre » : <https://bit.ly/2UmLItA>

⁴ Cf. « Parcoursup : toute une histoire » : <https://bit.ly/2V1KDeR>

⁵ Par Marie Duru-Bellat, grand résumé de son livre *Le Mérite contre la justice* : <https://bit.ly/2Xac5Vg>

Justice

issues de l'égalité des chances méritocratique sont contestées, c'est généralement parce que règne un soupçon sur l'équité de la compétition : ententes illicites entre les dirigeants, corruption, abus de pouvoir... Mais, en principe, l'égalité des chances peut justifier de très grandes inégalités ; après tout Bill Gates, Mark Zuckerberg et Zinedine Zidane ne sont pas des héritiers et « méritent leur fortune ». Dans le monde scolaire, nous défendons généralement les inéga-

Il faut (...) réduire les inégalités entre les positions scolaires et pas seulement accroître l'égalité des chances.

lités issues des diplômes et des concours en réclamant seulement que l'accès à ces concours soit plus équitable.

Si l'on ne veut pas que l'égalité des chances méritocratique soit la justification morale d'une société de compétition, à terme darwinienne, il faut se soucier du sort des vaincus de cette compétition et lutter pour l'égalité des positions sociales. L'égalité des chances est juste tant que les inégalités qui en résultent améliorent ou ne dégradent pas le sort des vaincus. Ainsi, s'il est bon de développer l'égalité des chances scolaires, par la « discrimination positive » par exemple, il importe d'abord de se soucier du sort des élèves qui n'ont pas assez de mérite pour réussir. S'il peut paraître juste que les élèves des grandes écoles aient les meilleurs emplois et les meilleurs salaires, il est profondément injuste que ceux qui n'ont pas réussi à l'école n'accèdent jamais à des emplois intéressants et bien payés. Il faut donc déplacer le regard du côté des vaincus alors que l'égalité des chances regarde presque toujours inconsciemment vers les vainqueurs. Or le sort des « mauvais élèves »

est plus décisif, pour une société, que l'accès de quelques bons élèves issus des catégories populaires aux meilleures écoles. On devrait d'ailleurs s'interroger sur le fait que la défiance envers la démocratie est d'autant plus forte que les individus ont le sentiment d'avoir échoué dans la compétition scolaire.

L'égalité des chances est au cœur des conceptions de la justice des sociétés démocratiques et nous devons tout faire pour nous en approcher. Mais cette affirmation ne nous oblige pas à être naïfs et à ignorer que l'égalité des chances est un idéal dont les conditions de réalisation parfaites sont largement improbables. Il ne faut pas oublier que ce modèle de justice n'est pas un modèle égalitaire appelant à réduire les inégalités entre les positions sociales, il peut même engendrer de nouvelles inégalités d'autant plus rigoureuses qu'elles seront perçues comme légitimes. Enfin, l'égalité des chances repose sur un principe de compétition conduisant les vaincus à accepter leur sort, à moins qu'ils ne se vengent en dénonçant les élites, et en rejetant les cultures et les savoirs qui les ont exclus.

Il nous faut donc vouloir plus d'égalité des chances, et il existe de larges marges d'action en ce sens. Mais le combat pour l'égalité sociale, pour l'égalité des conditions et des positions sociales, reste un enjeu majeur si l'on ne veut pas voir se poursuivre la tendance que nous connaissons depuis une trentaine d'années, celle qui affirme l'égalité des chances tout en acceptant de plus en plus les inégalités sociales. Sans doute devons-nous élargir l'équité de l'accès aux formations les plus rentables et les plus prestigieuses, mais ce combat est moins décisif que celui de l'élévation du niveau scolaire de tous ceux qui n'ont pas assez de mérite pour prétendre accéder aux élites.

L'intégralité de la tribune de François Dubet est à lire sur notre site sgen-cfdt.fr



© Mathieu Riegler / Wikimedia Commons

NÉ EN 1946, FRANÇOIS DUBET EST SOCIOLOGUE.

Professeur émérite, il a enseigné à l'université de Bordeaux et a été directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

François Dubet est connu, notamment, pour ses recherches concernant la marginalité juvénile, la délinquance, la socialisation et l'École. Ces derniers travaux portent sur les théories et les sentiments de justice.

Pour en savoir plus sur son parcours et ses publications : <https://bit.ly/2VRtvWH>

BIBLIO SÉLECTIVE

CE QUI NOUS UNIT. Discriminations, égalité et reconnaissance, Le Seuil/La République des idées, 2016.

RÉFORMER LE COLLÈGE, avec Pierre Merle, Paris, PUF, 2016.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET JUSTICE SOCIALE. Sociologie des expériences étudiantes en Europe, avec Nicolas Charles, La Documentation Française, 2015.

DIX PROPOSITIONS POUR CHANGER D'ÉCOLE, avec M. Duru-Bellat, Le Seuil, 2015

INÉGALITÉS ET JUSTICE SOCIALE, (s/d), Le Seuil, 2014.

LES SOCIÉTÉS ET LEUR ÉCOLE. Emprise du diplôme et cohésion sociale, avec Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétoù, Le Seuil, 2010.

LES PLACES ET LES CHANCES. Repenser la justice sociale, Le Seuil/La République des idées, 2010.

L'ÉCOLE DES CHANCES. Qu'est-ce qu'une école juste ?, Le Seuil, 2004.

« LE COLLÈGE DE L'AN 2000. » Rapport à la ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire, avec A. Bergounioux, M. Duru-Bellat, R.-F. Gauthier, La Documentation Française, 1999.

1950

Moderniser l'École sans heurts...

Paul Vignaux, l'un des fondateurs du Sgen-CFTC, et son secrétaire général de 1948 à 1970, écrit dans le rapport moral du congrès de mars 1950* que l'École n'a plus la même fonction et que sa structure doit être modifiée : elle doit « accueillir les enfants de toutes origines sociales ; leur donner les moyens de vivre matériellement dans une nation moderne ; leur assurer la compétence optima dans une civilisation de plus en plus technique et complexe ; contribuer au plein épanouissement de leur personnalité ».

* Cf. Madeleine Singer, *Le Sgen, de 1937 à mai 1986*, p. 135, Les éditions du Cerf, 1993

Démocratisation de la réussite scolaire.
Ce que défend le Sgen

À partir de 1960

Vers la démocratisation de l'enseignement

Une commission socio-pédagogique, animée par Jacques Natanson, puis par Antoine Prost, précise les idées sur le cycle d'orientation et sur un collège de premier cycle diversifié et autonome de quatre ans affecté à un secteur géographique déterminé afin d'éviter les ségrégations sociales. Ces principes sont adoptés par le Sgen en 1962 et soutenus par Eugène Descamps, secrétaire général de la CFTC, qui annonce que la future confédération CFDT va « engager toutes ses forces en faveur de la démocratisation de l'enseignement ».

1975

Quel type de CP est le plus équitable ?

Le Sgen-CFDT s'élève contre les CP à deux vitesses en un ou deux ans prévus par la réforme Haby. Il défend un CP étalé sur deux ans qui n'implique pas une ségrégation par l'âge, laquelle coïncide en fait exactement avec les inégalités sociales et culturelles et fait de l'école maternelle un centre de présélection qui devra axer ses activités sur cet objectif. Le texte du ministre retiendra finalement le principe d'un CP en un an.

1981-1984

La gauche au pouvoir et l'École

Le Sgen-CFDT soutient d'abord la politique du ministre Alain Savary, qui crée les zones d'éducation prioritaire (Zep), et les initiatives pédagogiques en collège, mais se démarque nettement de son successeur Jean-Pierre Chevènement qui veut restaurer un « élitisme républicain » fondé sur un mélange entre modernisme (filiales technologiques et professionnelles) et valeurs traditionnelles (travail, effort, autorité).

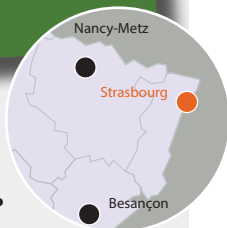
2004

Les finalités du socle commun selon le Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT définit sa vision du socle commun, dont l'acquisition doit permettre à chaque élève « de poursuivre son parcours de formation, dans un cadre scolaire ou non, en vue de l'acquisition à terme d'une qualification professionnelle reconnue, quel que soit le niveau de celle-ci ; d'avoir acquis des clefs de lecture de la complexité du monde contemporain, pouvoir y porter un regard critique ; d'avoir un réel pouvoir sur son propre devenir ; d'avoir les éléments l'autorisant à être demain un citoyen "à la fois solidaire et responsable" (Edgar Morin) ».

* In Résolution « Socle commun » du congrès d'Ilkirch, mai 2004.

Entretien avec Benoit Tock,
vice-président Formation de
l'université de Strasbourg.



Qu'est-ce qu'un dispositif « oui si » ?

Mis en place par la loi Orientation et réussite des étudiants, ce dispositif part du constat que les étudiants forment une population très hétérogène (ils ne viennent pas des mêmes filières, leurs niveaux sont différents), alors que les formations sont calibrées pour un étudiant « standard ». Aussi, « oui si » offre des éléments supplémentaires de formation pour remédier aux inégalités de départ, l'objectif étant de rééquilibrer les chances de réussite.

Est-il obligatoire ?

Oui, parce qu'autrement le risque serait que ceux qui suivent ce dispositif ne soient pas ceux qui vont être en difficulté.

Concrètement, ça se passe comment à l'université de Strasbourg ?

Nous nous sommes concentrés, pour cette année de lancement, sur deux dispositifs : un renforcement de l'UE de méthodologie du travail universitaire (compréhension, prise de notes...) et un dispositif disciplinaire spécifique en mathématiques pour le secteur sciences, destiné aux étudiants qui n'ont pas les bases. Globalement, ce travail complémentaire représente 2 à 3 h par semaine, ce qui reste raisonnable.

Des résultats ?

C'est difficile à mesurer, parce qu'on a constaté sur une étude antérieure que le décrochage peut être assez variable selon les années, mais les premiers résultats semblent encourageants, même s'il est trop tôt pour conclure. • [Propos recueillis par Françoise Lambert](#)

Témoignages...

Retrouvez l'intégralité en ligne sur notre site : sgen-cfdt.fr



DR

Françoise Nahrstedt est enseignante spécialisée à l'école Lamps d'Amiens. Elle intervient au titre du Rased dans cette école de Rep+.

« Les enseignants de CP, qui ont une classe de 12 à 15 élèves, ont pu observer plus finement l'évolution de chacun, être plus réactifs dès l'apparition d'une difficulté et consacrer plus de temps à l'accompagnement de chaque élève. Mais des difficultés restent à relever : des évaluations récurrentes, très chronophages, pas toujours adaptées dans la forme, une pression énorme sur ces jeunes élèves placés en permanence dans des conditions d'examen (cinq évaluations depuis le mois de septembre qui mobilisent cinq à sept semaines entières), des passations individuelles requérant la disponibilité exclusive de l'enseignant pour de multiples épreuves. Il s'ensuit un questionnement, voire un sentiment de culpabilité, une pression pour les enseignants de CP qui ne parviendraient pas à amener chacun à atteindre les objectifs fixés. N'oublions pas que certains élèves ont besoin d'une aide plus spécifique pour entrer dans les apprentissages de façon satisfaisante. Cette procédure d'enseignement fragilise nos élèves qui dépendent davantage de l'adulte. On leur donne moins la possibilité de se tromper et d'y arriver seuls, oubliant ainsi le « temps de latence » nécessaire à tout apprentissage. À force de tout analyser et d'intervenir sans cesse, nos élèves sont moins autonomes.



DR

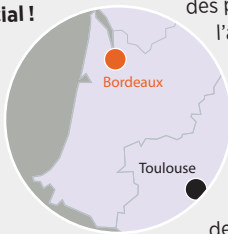
Marc Landais est enseignant à la MLDS de l'académie de Nantes, lycée professionnel Funay-Hélène Boucher du Mans.

« Professionnel de l'insertion exerçant auprès d'élèves en situation de décrochage, les notions de méritocratie et de justice sociale représentent à mes yeux davantage un paradoxe qu'une réalité. Pour les publics les plus fragiles, la notion de mérite est à relier avant tout à celle de persévérance dans un parcours. En développant des compétences psychosociales, scolaires, professionnelles, par son travail, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui vise l'autonomisation, l'élève « décrocheur » peut espérer une forme de reconnaissance sociale. La justice sociale serait alors, selon moi, une étape supérieure où chaque jeune trouverait une place, sa place dans la société. Faire reconnaître son mérite à un élève décrocheur, c'est lever un certain nombre de freins qui relèvent du parcours du combattant : la barrière de la formation, qui limite le panel des possibles à sa portion congrue, des conditions sociales souvent difficiles, le manque de soutien familial, des entreprises qui ne jouent pas toujours le jeu... et le système scolaire qui accentue cette logique de sélection « par case », plutôt que de privilégier la notion de parcours. Pour lever le paradoxe, sécurisons les parcours de nos élèves, aidons-les à restaurer une estime et une confiance en soi plutôt que de stigmatiser leurs responsabilités. Pour qu'ils soient reconnus, donnons-leur une chance de valoriser un parcours « au mérite ».

CPE en lycée pro, c'est refuser au quotidien le déterminisme social !

Par Jean-Pierre Colonna

Conseillère principale d'éducation (CPE), Marie-Christine Ampouange exerce depuis vingt ans au lycée professionnel Flora Tristan de Camblanes et Meynac (33). Doté d'un internat de 120 places, ce lycée des métiers des services accueille quelques 300 jeunes inscrits en CAP et brevet professionnel fleuriste ; en CAP prioritaire ; en bac pro commerce, hygiène et stérilisation, ou cuisine et services. Originaires de quartiers de la rive droite de l'agglomération bordelaise, pour la plupart issus d'un milieu défavorisé (40 % de boursiers), les élèves viennent de sections d'enseignement général et professionnel adapté ou d'unités localisées pour l'inclusion scolaire. Pour les accompagner, la collègue décrit une équipe investie autour d'un proviseur qui connaît chaque élève et mène une politique volontariste en faveur de la réussite de chacun. Lecture, écriture



et culture sont au cœur de la plupart des projets pédagogiques centrés sur l'acquisition d'une culture commune. Associées au projet pédagogique et éducatif du lycée, les deux CPE participent aux sorties culturelles (cinéma, théâtre, visites...) comme aux actions de cohésion sociale telles les fêtes (de l'internat, de fin d'année...) qui concrétisent la notion de vivre-ensemble. Autre initiative, les élèves repérés en difficulté se voient proposées trois soirées thématiques (problématiques d'ado, gestion des conflits, usages numériques...) par an, co-animées avec l'assistant de service social. Les parents sont conviés et ces soirées se prolongent autour d'un dîner au restaurant d'application.

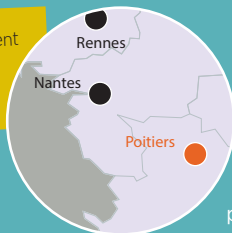
Le lycée s'ouvre aussi sur l'extérieur pour valoriser les compétences professionnelles et favoriser les engagements civiques : opération annuelle de ventes de fleurs, organisation d'un Marché de Noël, participation des lycéens au Téléthon avec la commune, sensibilisation au respect de l'environnement via une heure de ramassage des déchets...



Ces actions contribuent à la dynamique d'établissement dont le rayonnement est perçu par les partenaires locaux - le Maire a d'ailleurs reçu les élèves qui siègent au conseil d'administration et au conseil de la vie lycéenne.

L'apprentissage d'une culture commune et du vivre-ensemble comptent parmi les valeurs fondamentales que notre collègue a choisi de transmettre. Cet exemple est une aubaine pour les stagiaires CPE accueillis dans l'établissement.

Entretien avec Yves Bertrand, ancien président du réseau Figure (Formation à l'ingénierie par des universités de recherche).



Qu'est-ce que qu'un cursus master d'ingénierie (CMI) ?

C'est une formation en cinq ans qui mène au métier d'ingénieur sans passer par une classe préparatoire, et qui a comme caractéristique d'être un parcours d'excellence, alliant très bonne insertion professionnelle et poursuite en doctorat en fin de parcours, avec un quart de l'enseignement dispensé sous forme de projets ou de stages, en entreprise et en laboratoire.

Quelle différence avec une classe prépa ?

Il n'y a pas de concours, juste une sélection sur dossier pour l'entrée en 1^{re} année : si 100 % des étudiants ont le niveau requis, tous vont pouvoir continuer leur CMI. Les étudiants sont dans le cursus LMD : ils obtiennent une licence au bout

de 3 ans, et un master au bout de 5 ans. Et donc contrairement à une classe prépa, arrêter le CMI n'est pas un problème pour l'étudiant qui peut

aussi bifurquer, avant la licence, vers une école d'ingénieur, ce que certains font avec un franc succès car nos formations sont de haut niveau.

Ce sont donc des filières de fac classiques ?

Non, du fait qu'il y a une sélection sur dossier à l'entrée. En outre, l'enseignement est renforcé (20 % d'heures en plus du cursus classique) - certains étudiants trouvent d'ailleurs la charge de travail lourde ! Ensuite, il est possible d'y entrer en fin de 1^{re} année, même si, bien sûr, c'est plus difficile : un étudiant de 1^{re} année de CMI a fait douze crédits ECTS de plus qu'une filière classique, donc si un étudiant veut entrer dans la filière, il faut que son

profil compense cette différence, ou qu'il rattrape avec un soutien dans le cadre du cursus. En 2^e année, ce n'est plus possible, l'écart est trop important pour pouvoir être comblé. Mais cette possibilité permet à des étudiants, qui n'avaient pas voulu ou pas pu s'inscrire en CMI, de modifier leur choix. Certains trouvent leur voie en arrivant à la fac, et c'est important de laisser cette porte ouverte.

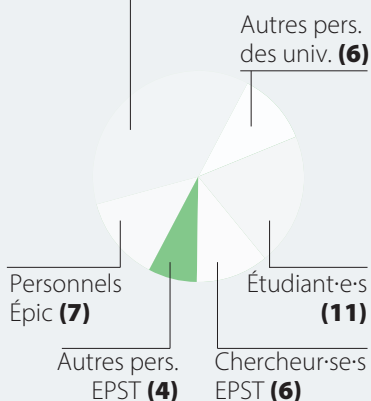
Ces masters d'ingénierie contribuent-ils à l'égalité des chances ?

Oui car le passage à une autre année du cursus ne dépend pas d'un concours (un étudiant qui a le niveau ne sera pas bloqué dans sa progression) et la possibilité d'entrée en 2^e année ne ferme pas les portes à un étudiant inscrit sans conviction en fac de sciences, mais qui découvre sa voie ! • **Propos recueillis par Françoise Lambert**

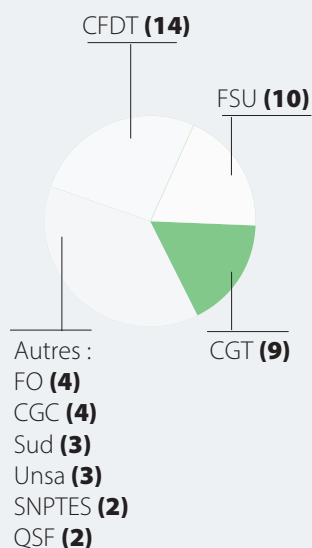


Créé en 1968, le **Cneser** est composé d'élu-e-s comme suit :

Enseignant-e-s-chercheur-se-s (20)



Répartition des **sièges** lors des dernières élections...



Élections du 13 juin 2019

Le Cneser, c'est quoi ?

Par Françoise Lambert

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) est l'instance de débat entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements : 60 personnes), et le reste de la société (représentants des grands intérêts nationaux : 40 personnes). Pour ces élections, les scrutins correspondent à sept collèges différents (chercheurs, ingénieurs-techniciens et autres personnels, professeurs, personnels des bibliothèques...), qui donnent *in fine* la structure suivante : EPSCP – collège A (professeurs et personnels de niveau équivalent) ; EPSCP – collège B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs) ; EPSCP – collège des personnels scientifiques des bibliothèques ; EPSCP – collège des personnels administratifs, ouvriers et de service ; EPST – collège des chercheurs ; EPST – collèges des personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels ; Epic – collège unique.

CE QUE NOUS VOULONS

Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général, pour porter un projet de société plus juste et solidaire, toujours dans une logique de dialogue social et de négociation, et pour obtenir des résultats.

- Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs, avec des établissements qui travaillent en coopération.
- Des modes d'attribution des ressources modifiés (des emplois statutaires, une

augmentation des ressources récurrentes, un véritable financement pour les mesures nouvelles, un soutien pour les PME-PMI et les structures de recherche publique grâce au Crédit impôt recherche, ou CIR)...

NOTRE BILAN DU MANDAT QUI S'ACHÈVE

► **La politique de site** : les restructurations continues nuisent à la qualité du service public et déstabilisent les personnels. D'autre part, il est essentiel d'associer l'ensemble des personnels à la construction du projet, et d'assurer dans les instances une représentation démocratique et de la collégialité. Nous avons donc voté contre les statuts des établissements ne répondant pas à ces critères, comme nous nous sommes opposés à la création des établissements expérimentaux.

► **L'accréditation** : la CFDT a soutenu cette démarche, qui permet d'avoir une réflexion globale sur les politiques d'établissement, mais nous revendiquons une plus grande transparence sur la soutenabilité financière des politiques menées.

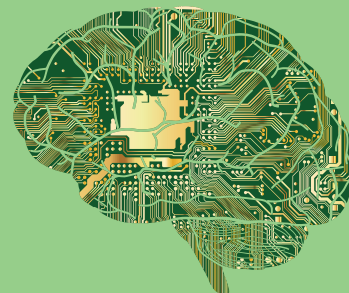
► **La loi ORE** : nous avons voté favorablement, car plutôt qu'une égalité formelle d'accès à l'enseignement supérieur, il faut aider les étudiants à réussir, en leur donnant les outils nécessaires.

► **L'intégration de la recherche aux compétences du Cneser** : nous avons soutenu ce changement de périmètre, mais le bilan est très décevant : il n'y a pas eu assez de transparence et de débat collectif sur le sujet.

Les équipes CFDT sont mobilisées pour faire voter afin que la CFDT reste première organisation syndicale au sein du Cneser.

NOS ENGAGEMENTS

- Un travail collégial sur les dossiers, grâce à la composition transversale du groupe de nos élus, issus de tous les types d'établissements.
- Une détermination collective des votes.
- Une communication transparente de nos positionnements.





Un exemple de pluri' en bac technologique Stav

En bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav), les thèmes de pluri' sont définis par le référentiel. Le premier travail consiste à répartir les séquences sur les deux années du cycle, puis à imaginer leur enchaînement. Il faut trouver un positionnement pertinent des séquences par rapport aux cours. Ce travail est reproductible avec des ajustements en début d'année et l'établissement du calendrier de pluri'. L'intérêt pédagogique plie parfois devant les contraintes matérielles. Les enseignants construisent leur progression, imaginent leurs supports pédagogiques (visites, interventions, documents...), se partagent le travail de préparation. L'objectif est d'établir des ponts entre les disciplines, d'imaginer des situations pédagogiques, de porter un autre regard sur sa discipline et ses méthodes pédagogiques, sans alourdir le rythme des cours. • G. B.

Corps d'inspection : recentrer les missions

Le chantier « corps d'inspection » de l'agenda social s'est ouvert en janvier 2019 par une première réunion sur les missions, thème qui précède ceux des rémunérations et de la formation. La DGRH propose une réécriture de la circulaire de missions de 2015 qui n'a pas protégé les personnels de la surcharge de travail et l'empilement de tâches. Pour le Sgen-CFDT, c'est sur l'accompagnement pédagogique individuel et collectif des enseignants, cœur de métier des corps d'inspection, que doit se recentrer la définition des missions des inspecteurs. Un préalable, même, aux discussions sur les autres thèmes prévus à l'agenda pour éviter que la nécessaire reconnaissance financière ne soit qu'une compensation à la dégradation continue des conditions de travail des inspecteurs. • S. P.

Co-intervenir, co-animer, co-enseigner

La pluri' dans l'enseignement agricole

Par Gisèle Bauland et Jean-François Le Clanche

Depuis plus de trente ans, les enseignants des lycées agricoles pratiquent la co-intervention, inscrite dans les référentiels, les grilles horaires, la dotation horaire globale et enseignée à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), lieu de formation initiale des « profs ».

CROISER LES APPORTS

Elle permet d'aborder la complexité, notamment celle du vivant, en croisant les apports disciplinaires. Chaque enseignant, à partir d'un thème ou d'une activité prévue dans un référentiel (territoire, bien-être animal, fait alimentaire...), mobilise les savoirs disciplinaires illustrant ces objets (géographie, sciences, économie, écologie...). La « pluri' » (pluri' pour pluridisciplinarité) peut être magistrale, en duo, en trio, en canon ou chacun à son tour. L'élève fait le lien entre ces savoirs et alimente les débats. On parle d'approche thématique. L'idéal est de partir d'une problématique commune à plusieurs disciplines. Ce ciment permet de donner du sens aux savoirs, d'articuler les différentes dimensions : par exemple, cette entreprise agricole ou activité est-elle durable ? Dans l'analyse de durabilité, chaque enseignant repère avec les élèves quels sont les outils disciplinaires et indicateurs à mobiliser. Il y a une séquence de terrain, où les élèves étudient une exploitation agricole pour établir un diagnostic de durabilité.

DES AVANTAGES INDÉNIABLES

La pluri' est une méthode pour capter l'attention et l'intérêt des apprenants et rompre la monotonie du cours classique. Des écueils, cependant, existent qu'il s'agit d'éviter, tels la confrontation entre profs, la controverse devant les élèves, le manque de préparation (d'où l'importance du prof coordonnateur)...

Les avantages pour les élèves sont une plus grande pratique de l'oral, de la recherche documentaire et de l'investigation, un rythme d'apprentissage plus soutenu et l'habitude de travailler en groupe...

Pour les profs, cette pratique est source d'échanges de pratiques, de confrontation d'idées, d'acquisition de nouvelles connaissances par l'intelligence collective... En conclusion, cette pratique pédagogique ne se décrète pas, elle se construit en équipe, en anticipant le ruban pédagogique pour l'année scolaire (cf. exemple ci-contre).



© Free-Photos/Pixabay

Profilage de poste CPE...

Depuis 2017, le rectorat de Bordeaux expérimente le « profilage de postes » de conseiller principal d'éducation (CPE) pour répondre en principe à des demandes « spécifiques ». De 11 à 21 postes en 2019, c'est en trois ans 50 postes qui ont été retirés du mouvement

et soumis à candidature : ils représentent 10 % du vivier d'établissements. Une part qui augmente malgré l'opposition des syndicats. Au terme d'une année d'« expérimentation », ce profilage est loin d'avoir permis de pourvoir les postes et a rendu très opaques les recrutements opérés. Avec cette « déréglementation », le rectorat instaure de fait le pouvoir discrétionnaire

du chef d'établissement en amont du mouvement. Si un recrutement sur projet peut se réfléchir dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, il n'est pas question pour le Sgen-CFDT que cela se traduise par un choix opéré directement par le chef d'établissement. Le mouvement du personnel n'est pas un marché, les CPE ne sont pas à vendre ! • J.-P. C.

Élections européennes

Les propositions de la CFDT

Par Alexis Torchet

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 23 et le 26 mai 2019. La calamiteuse gestion de la crise migratoire et les conséquences prévisibles du Brexit, à l'issue encore incertaine, la persistance de la pauvreté et des fractures sociales et territoriales entre États et au sein de chacun d'eux, rendent plausible l'élection inédite d'une majorité eurosceptique au Parlement européen, prémisse d'un possible délitement de l'Union.

LA VOIX LIBRE ET ENGAGÉE DE LA CFDT

Dans ce contexte, la CFDT se veut lucide et critique dans un rapport au politique qui est, comme pour les élections présidentielles, libre et engagé. Elle est surtout porteuse de propositions concrètes et ambitieuses pour l'avenir du projet européen. Des ambitions sociales d'abord, avec notamment la priorité à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux (SEDS) en transformant ses principes en droits effectifs pour les travailleurs en Europe. Des ambitions économiques ensuite, avec par exemple un renforcement significatif du budget européen. De l'ordre de 1 % du PIB européen

aujourd'hui, il devra tendre vers 3 à 4 % à l'horizon 2027. Doter l'Union européenne d'un budget significatif, débattu et contrôlé par le Parlement et placé sous la responsabilité d'un ministre européen de l'Économie, renforcerait sa légitimité démocratique. Des ambitions en matière de politique internationale, avec notamment l'urgence climatique qui exige des réponses fortes et rapides. Pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris, fragilisé par le retrait des États-Unis, l'UE doit assurer un véritable leadership international. À cet effet, la CFDT propose la nomination d'un ambassadeur européen pour le climat, chargé de la promotion de l'Accord de Paris et de développer des coopérations internationales pour sa mise en œuvre. De même, les accords commerciaux et les accords de partenariat économique entre l'UE et d'autres parties du monde doivent mieux intégrer les normes sociales et environnementales et les rendre contraignantes.

Pour aller plus loin

> les outils CFDT : <https://huit.re/H4NZL4Mt>

> le programme de la Confédération européenne des syndicats (CES) : <https://bit.ly/2U8PJqb>



Une jeunesse engagée pour le climat

LE VENDREDI 15 MARS 2019, DE NOMBREUX JEUNES SE SONT MOBILISÉS, en France et dans le monde entier, pour attirer l'attention des décideurs sur les enjeux du réchauffement climatique.

Ils ont organisé et participé à des manifestations importantes pour dire leur inquiétude mais aussi qu'il faudra compter avec eux. Plutôt que d'appeler à la grève ce jour-là, le Sgen-CFDT avait proposé des opérations de visibilité, de sensibilisation, voire la réalisation d'actions diverses – occasion de parler dans tous les cours de ces

problématiques complexes mais transversales, de donner la parole aux élèves, de fédérer des initiatives juxtaposées et de se donner rendez-vous... pour en reparler ! • S. Sa

Dans un numéro à paraître prochainement, *Profession Éducation* présentera des pistes d'actions collectives et locales, seul moyen durable de favoriser l'appropriation et la prise de conscience.



La société civile s'affirme avec la CFDT pour le pouvoir de vivre

Le 5 mars 2019, la CFDT et

18 partenaires associatifs et syndicaux

rendaient public le Pacte du pouvoir de vivre¹. 66 propositions, travaillées, partagées par des corps intermédiaires qui rassemblent des centaines de milliers de personnes agissant au quotidien pour une société plus juste et plus durable. 66 propositions rassemblées en 4 axes : donner à chacun le pouvoir de vivre dans un cadre commun, en protégeant notre avenir et celui des générations futures ; remettre l'exigence de justice sociale au cœur de l'économie ; préparer notre avenir en cessant de faire du court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques ; partager le pouvoir pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies.

Ce pacte permet de réaffirmer la vitalité de la société civile organisée, capable de définir un horizon concret, réaliste, progressiste, écologique et cohérent. Affirmation forte contre les effets délétères du délitement de structures politiques de gouvernement qui peinent à proposer une alternative crédible. Affirmation forte contre les tentations populistes, souverainistes ou individualistes.

Le Pacte du pouvoir de vivre se prolonge avec la tribune² publiée le 14 avril dans *Le Journal du dimanche* par Laurent Berger, Nicolas Hulot et 14 autres responsables associatifs et syndicaux. Après la présentation des conclusions du Grand débat national par le Premier ministre, et à la veille des annonces présidentielles, alors que l'exécutif fait de nouveau l'impasse sur le dialogue avec les corps intermédiaires, ils et elles affirment qu'on ne construira pas l'avenir de notre société en faisant de la rigueur budgétaire un totem. • C. N-B.

¹ <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

² <https://bit.ly/2V132up>

PIERRE VERMEREN

Propos recueillis par Pierre-Marie Rochard

Historien et professeur d'histoire contemporaine, spécialiste du Maghreb, Pierre Vermeren observe avec attention la situation politique de l'Algérie.



Par AimeeBla — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=46584237>

Quelle lecture peut-on faire de la situation algérienne actuelle ?

• Nous sommes arrivés au bout d'une certaine logique. Il vient d'avoir lieu en Algérie une poussée révolutionnaire, populaire – inédite si l'on compare à ce qui s'était passé en 1988 –, et qui dépasse celle de l'Égypte en 2011. C'est d'une ampleur sans précédent. Tout un pays, toutes les régions, toutes les catégories sociales ! Tout un peuple a réussi à obtenir en quelques semaines le départ du vieux président invisible, au pouvoir depuis vingt ans. On a voulu le représenter une cinquième fois et le peuple a obtenu son départ – non sans mal. Puis, quand le 2 avril il a été obtenu qu'il ne se représente pas, la population a ensuite demandé le départ des hommes du clan Bouteflika – aux dernières nouvelles, une partie du clan continuerait d'assurer la transition avec le soutien d'une partie de l'armée...
L'élection doit avoir lieu le 4 juillet. La rue veut suivre la constitution et donc que des élections soient organisées dans trois mois par le ministère de l'Intérieur. Mais alors, on n'aura pas le temps d'inscrire les jeunes gens sur les listes électorales, et cela, la rue risque de le refuser. Quelle sera l'attitude du régime ? L'armée aura-t-elle la tentation d'imposer les élections par la force ? Elle en a les moyens, mais pour l'instant on n'en est pas là.

Quel a été l'élément déclencheur ? Et quel rôle a joué la jeunesse ?

• En 2011, le climat n'était pas favorable au changement, car l'Algérie était encore trop près de la guerre civile. Cela faisait moins de dix ans que les violences de masse avaient cessé. Il y a eu 200 000 morts pendant la décennie noire des années 90. Toute la jeunesse avait vécu ces événements. Elle connaissait les risques et a refusé de les prendre. Dans ce contexte, le pouvoir algérien a eu les moyens politiques, économiques et militaires de calmer les premières velléités de manifestations. Par exemple, au moment des émeutes de janvier 2011 à la suite de la hausse du prix des produits de base, le Gouvernement a pris des mesures. Il y a ensuite eu une tentative de coordination démocratique qui a suscité des manifestations, mais seulement dans le petit monde des militants politiques. La volonté de quelques milliers de protestataires a été étouffée par les forces de l'ordre. Par la suite, les autorités ont pris des mesures : augmentation des salaires de 50 % pour les policiers, avec un effet rétroactif sur quatre ans, 150 à 300 % pour les professeurs d'université, une politique de distribution générale à la jeunesse avec 20 milliards de crédits gratuits, des plans d'investissement de logement... Le gouvernement algérien a engagé pour des années la rente pétrolière. Comme ils ont eu une période d'euphorie pétrolière, ils ont dépensé beaucoup d'argent pour la population, ce qui a calmé les velléités protestataires. Par ailleurs, la guerre en Libye a été vécue comme une agression coloniale, notamment française, et qui a servi de repoussoir. Les Algériens étaient également persuadés que le Printemps arabe était un coup monté par les Américains et les monarchies du Golfe.
Mais aujourd'hui le pouvoir est usé. Bouteflika, qui a disparu depuis 2013, a été réélu de manière assez grotesque en 2014. Une réforme constitutionnelle de 2016 avait acté le principe qu'un président ne puisse pas faire plus de deux mandats, et trois ans après, on le propose pour un cinquième mandat... La situation est devenue trop humiliante et insupportable. La nouvelle génération des 20 ans, qui n'a pas connu la guerre civile, a donc initié le mouvement. Ces jeunes, déjà très nombreux – 45 % de la population a moins de 25 ans –, ont été rejoints par leurs familles, leurs parents et grands-parents. Il y

a des millions d'étudiants qui n'ont pas d'avenir et la migration n'est pas possible. Or, il n'y a pas de modèle économique élaboré sur le travail. La rente, les 1 000 milliards de pétrodollars que Bouteflika a reçus, a été uniquement investie dans la consommation. Rien pour l'après-pétrole, pour une économie industrielle et agricole. Tous les biens sont aujourd'hui importés. Même le bâtiment est assuré par les Chinois. La situation est surréaliste. Il n'y a pas d'emploi. À Annaba, la semaine dernière, les jeunes sont rentrés dans le complexe sidérurgique avec le mot d'ordre « Donnez-nous des emplois ! ».

L'ALGÉRIE EST LE PAYS D'UN PARTI UNIQUE. MÊME S'IL N'EXISTE PLUS COMME TEL, IL S'EST DÉMULTIPLIÉ...

Comment peut-on basculer dans un système plus démocratique ? Comment faire avec des corps intermédiaires liés au pouvoir en place ?

● Il n'y a pas eu d'émeutes cette année, contrairement à 2011. Les Algériens savent très bien que des émeutes auraient entraîné des matraquages et une réponse violente. Ils n'auraient eu aucune chance. Pendant la guerre civile, 50 000 hommes dans les maquis ont essayé d'attaquer l'État et ils ont été tués. En Syrie, des forces beaucoup plus grandes ont essayé et n'ont pas réussi à abattre le pouvoir en place. Ce n'est pas une petite émeute urbaine qui pourrait faire tomber un pouvoir aussi fort, la population l'avait compris. Car l'Algérie compte 600 000 soldats et 500 000 fonctionnaires au ministère de l'Intérieur, si on compte avec eux leur famille, un quart du pays est dans les forces de sécurité. La seule voie était donc pacifique, et c'est celle qu'ils ont jouée. De manière raisonnable et propre, en ramassant les déchets. Ils n'ont pas utilisé les pavés mis à leur disposition par on-ne-sait-qui au début des manifestations. Ils n'avaient pas envie de guerre civile. Il y a le poids de l'histoire, des familles, et le contexte actuel au Proche-Orient : les télévisions

ont fait tourner en boucle les images de la guerre civile en Syrie pour terroriser la population. En ce qui concerne les corps intermédiaires, la situation algérienne n'est pas comparable à la situation tunisienne. L'Union générale tunisienne du travail (UGTT), bien que créée par Benali, a gardé sa force et sa vigueur. Mais en Algérie, c'est le FLN qui a créé l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et les syndicats. Le syndicat patronal, lui, a été créé par les obligés de Bouteflika. Syndicats étudiants et salariés sont dans la main du pouvoir, sans autonomie de décision, complètement noyautés. L'Algérie est le pays d'un parti unique. Même s'il n'existe plus comme tel, il s'est démultiplié. Finalement, seuls les corps de professions libérales (avocats, juges, magistrats...), les journalistes, les intellectuels ont soutenu la révolution dès le début. Les élites intellectuelles sont éclatées dans le pays et il n'y a pas eu l'effet de masse équivalent à ce que la mobilisation de l'UGTT avait permis en Tunisie, mais 2 000 magistrats qui protestent dans un pays comme l'Algérie, cela veut dire quelque chose ! Ces magistrats sont soumis à l'autorité de l'État, mais ils sont très bien formés et, pour eux, un principe juridique reste un principe de base. La Constitution algérienne est assez démocratique, et puis elle n'est pas chapeauté par la Commanderie des croyants, contrairement à la situation marocaine.

La position française aide-t-elle à faire évoluer la situation ? On sent une certaine gêne...

● En France, on ne peut rien dire. Même si le temps passe, que la colonisation est terminée et qu'on doit passer à autre chose, le seul fait de s'exprimer se traduit en Algérie par un « Mais vous faites semblant de vouloir oublier la colonisation ». Le sujet est instrumentalisé par toutes les forces politiques, et notamment par le président Bouteflika qui, pour sortir de la guerre civile et relégitimer son pouvoir, avait énormément utilisé la colonisation, les fours à chaux, le génocide et les crimes contre l'humanité... Donc, dès que les Français disent quelque chose, on les renvoie directement à la question coloniale.

PARCOURS

NÉ EN 1966, PIERRE VERMEREN

est titulaire d'un doctorat d'histoire contemporaine à Paris 8. Après avoir enseigné en Égypte, au Maroc et en Tunisie, il est nommé maître de conférences en histoire contemporaine puis professeur d'histoire à Paris 1. Il est par ailleurs membre du laboratoire Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (Sirice) et l'un des fondateurs du master professionnel Coopération internationale en Afrique et au Moyen-Orient (Cimao).

BIBLIO SÉLECTIVE

LE MAROC EN TRANSITION

La Découverte, 2001.

LA FORMATION DES ÉLITES MAROCAINES ET TUNISIENNES : DES NATIONALISTES AUX ISLAMISTES, 1920-2000

La Découverte, 2002.

MAGHREB, LA DÉMOCRATIE IMPOSSIBLE ?

Fayard, 2004.

MAGHREB, LES ORIGINES DE LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ?

Pluriel, 2011.

LE CHOC DES DÉCOLONISATIONS : DE LA GUERRE D'ALGÉRIE AUX PRINTEMPS ARABES

Odile Jacob, 2015.

HISTOIRE DU MAROC DEPUIS L'INDÉPENDANCE

La Découverte, 2016 (4^e éd.).

LA FRANCE EN TERRE D'ISLAM : EMPIRE COLONIAL ET RELIGIONS, XIX^e-XX^e SIÈCLES

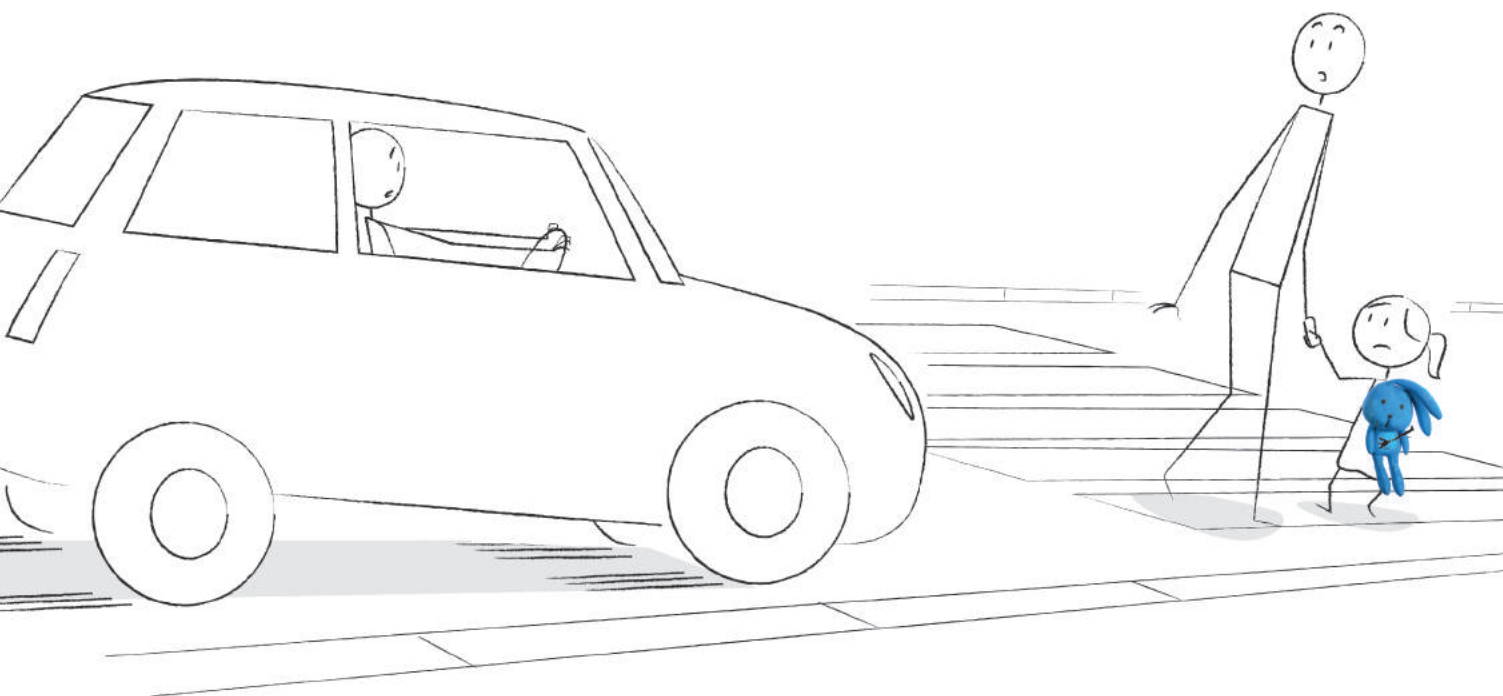
Belin, 2016.

DISSIDENTS DU MAGHREB

(avec Khadija Mohsen-Finan), Belin, 2018.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre site www.sgen-cfdt.fr

Vous trouvez normal qu'un véhicule soit mieux assuré que votre famille ?



11 millions d'accidents domestiques se produisent chaque année*, seulement 13 % des familles sont protégées**.

La MAIF vous aide à protéger ce qui a le plus de valeur.

Plus d'informations sur maif.fr

*INPES - Santé publique France, **Kantar TNS - Etude Sofia 2017, 13% des individus interrogés ont déclaré détenir un contrat Garantie des Accidents de la Vie. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500€ entièrement libéré - RCS Niort: 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9, Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant